
**Dessins de bâtiment — Systèmes de
désignation —**

**Partie 1:
Bâtiments et parties de bâtiments**

Construction drawings — Designation systems —

Part 1: Buildings and parts of buildings

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 4157-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 10, *Dessins techniques, définition de produits et documentation y relative*, sous-comité SC 8, *Documentation de construction*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 4157-1:1980), dont elle constitue une révision technique.

L'ISO 4157 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Dessins de bâtiment — Systèmes de désignation*:

- *Partie 1: Bâtiments et parties de bâtiments*
- *Partie 2: Noms et numéros de pièces*
- *Partie 3: Identificateurs de pièces*

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet iso@iso.ch

Imprimé en Suisse

Dessins de bâtiment — Systèmes de désignation —

Partie 1: Bâtiments et parties de bâtiments

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 4157 spécifie les exigences concernant les systèmes de désignation et un code de désignation pour les bâtiments, y compris les espaces, les éléments de bâtiment et les éléments constitutifs.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 4157. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 4157 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 4157-2:1998, *Dessins de bâtiment — Systèmes de désignation — Partie 2: Noms et numéros de pièces.*

ISO 4157-3:1998, *Dessins de bâtiment — Systèmes de désignation — Partie 3: Identificateurs de pièces.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 4157, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 pièce

zone ou volume, espace ou vide borné en réalité ou en théorie, même si en général ces endroits ne sont pas considérés comme des pièces

EXEMPLES

- Balcon d'un cinéma
- Cage d'escalier (considérée comme une pièce séparée à chaque niveau)
- Auditorium avec des portes repliables
- Terrasse partiellement recouverte
- Atrium (même sans toit)
- Gaines de ventilation (considérées comme des pièces séparées à chaque niveau)
- Cages d'ascenseurs (considérées comme des pièces séparées à chaque niveau)

— Vide dans le plafond

NOTE Dans la numérotation, une pièce peut, ou non, être entièrement ceinte de murs, d'un plafond et d'un plancher. Cependant, pour attribuer un numéro à une pièce, il convient que celle-ci soit limitée physiquement par un ou plusieurs de ces éléments.

3.2 nom de pièce

nom commun ou donné qui désigne l'utilisation ou la fonction prévue pour la pièce

NOTES

1 Dans un même bâtiment, des pièces peuvent avoir des noms identiques, par exemple SALLE DE CLASSE. Il n'est pas nécessaire de les différencier, par exemple SALLE DE CLASSE A, SALLE DE CLASSE B, etc.

2 Il convient que des indications complémentaires, comme B et 3 dans SALLE DE CLASSE B, CHAMBRE 3, ne soient attribuées aux noms de pièces que si ces dernières sont nommées ainsi, pour l'utilisation pratique du bâtiment. Dans ces cas, il convient de préférer des noms comme «CHOPIN» et «TAYLOR» pour leur valeur mnémonique, par exemple AUDITORIUM CHOPIN, SUITE TAYLOR, etc.

3.3 numéro de pièce

numéro attribué à une pièce

NOTES

1 Voir 3.1.

2 Le numéro de pièce, au sens traditionnel du terme, est réservé à l'utilisation pratique d'un bâtiment, c'est-à-dire à l'interface entre le bâtiment et les personnes. Les numéros de pièces peuvent faire l'objet d'une réaffectation en cas de changements importants, comme une rénovation, des agrandissements ou un changement de propriétaire. Il convient que la date du changement et ses implications soient notifiées par écrit.

3.4 identificateur de pièce

Identification unique d'une pièce consistant en un numéro précédé du préfix I #

NOTE Voir l'ISO 4157-3.

4 Désignations de type

Les différents objets doivent être classés en fonction de leur type, par exemple le genre ou la forme de l'objet (voir figure 1).

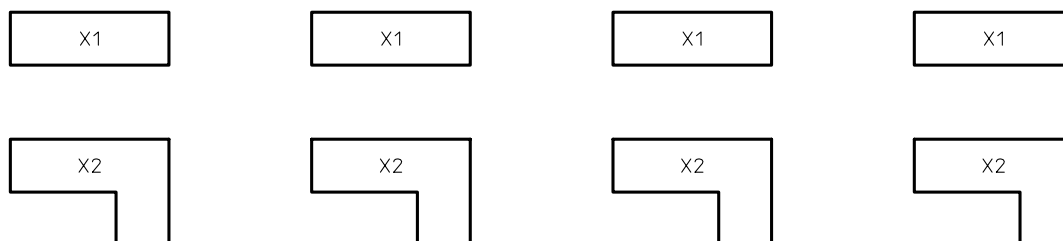


Figure 1 — Exemple de désignations de type

5 Désignations individuelles

Chaque objet doit être identifié séparément. La désignation individuelle indique souvent une position (voir figure 2).

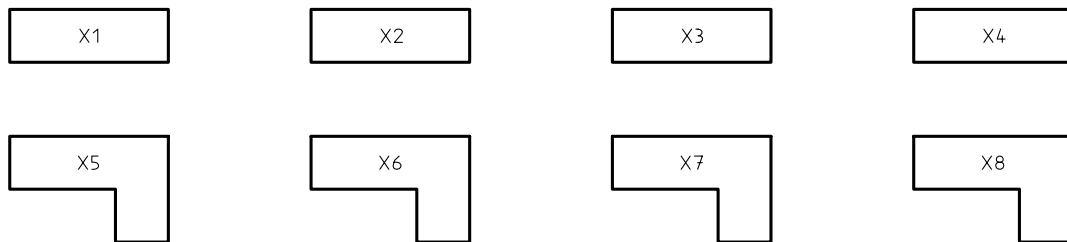


Figure 2 — Exemple de désignations individuelles

6 Code de désignation

La désignation complète doit comporter une désignation principale et une désignation complémentaire.

6.1 Désignation principale

La désignation principale doit indiquer la catégorie des objets à différents niveaux dans la documentation. Il est recommandé qu'elle contienne les éléments suivants:

- a) un texte en clair, par exemple MAISON, PIÈCE, FENÊTRE, PORTE, CLÔTURE, SOUPAPE D'ARRÊT;
- b) une abréviation, par exemple M, Pi, F, Po, C, Sda respectivement;
- c) une désignation systématique en lettres ou en chiffres, par exemple:
 - portes: 1; fenêtres: 2; parties: 3; etc.,
 - équipements de jeu: A; meubles d'extérieur: B; autres équipements: C; etc.;
- d) une désignation conforme à un système général de classification et de codification.

La désignation principale peut être omise si le reste de la documentation est suffisamment explicite.

6.2 Désignations complémentaires

Les désignations complémentaires doivent apporter une spécification supplémentaire dans la catégorie considérée. Il est recommandé qu'elles contiennent les informations suivantes:

- a) des lettres et des chiffres, pour la désignation des types;

EXEMPLE

F12b: F représente la désignation principale de «fenêtre», 12 la désignation complémentaire du type, du matériau, des dimensions, etc. La lettre b représente la désignation complémentaire des variantes, par exemple d'une encoche pour appui de fenêtre.

- b) des lettres ou des chiffres dans l'ordre;

EXEMPLE

P1, P2, P3, etc.: P représente la désignation principale du pilier, et 1, 2, 3, etc. désignent individuellement chaque pilier. Des coordonnées peuvent aussi constituer les désignations individuelles.